

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2017

---

PAC APRÈS 2020 - (N° 4475)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE2

présenté par  
Mme Karine Daniel, rapporteure

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« de maintenir »

les mots :

« du maintien d' ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction rédactionnelle.